



## Trottoir dégradé

-----  
Par Forgen

Bonjour,  
Je sais pas trop ou poser la question sur ce forum donc je la pose dans urbanisme.  
Donc, en gros dans chez moi j'ai un zone d'herbe et juste après trottoir et route.  
Il y a quelques mois, un nouveau voisin a emménager et utilise son domicile comme lieu de travail, jusque la, ça va.  
Sauf que ses clients sont feignant et commence a rouler sur le trottoir puis sur l'herbe sur toute la longueur de ma maison avant d'arriver devant le voisin.  
Je me retrouve avec une tranché digne d'un champs de bataille.

Que puis-je faire légalement pour limiter les dégâts ?  
que ce soit panneau ou obstacles, mine anti-personnel (je rigole)

En vous remerciant,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il faudrait identifier la limite exacte entre votre propriété et la voie publique.  
Vous ne pouvez rien mettre sur la voie publique, il faut le demander au maire.  
Chez vous (= en deçà de la limite) vous pouvez poser des jardinières ou des rochers pour éviter la circulation abusive.

-----  
Par Forgen

je vais voir avec la maire du coup.  
Merci et bonne soirée

-----  
Par Henriri

Hello !

Forgen il semble que contacter le maire ne servira à rien concernant la "préservation" de votre propriété privée si comme je le suppose "l'herbe" dont vous parlez est la votre. Et si cette herbe n'est pas la votre...

A+

-----  
Par yapasdequoi

Ce serait préférable de savoir avant toute affirmation où se situe la limite entre la voie publique et la propriété privée....  
Quand on parle sans savoir... parfois on dit des âneries.